

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Novembre 1879.

Chronique générale.

Le bruit court dans le monde diplomatique que la Russie aurait pris l'initiative d'un projet d'alliance offensive et défensive entre la France, l'Italie et la Russie. Ce projet serait le véritable motif du voyage à Rome et à Paris de M. Nigra, ambassadeur à Saint-Petersbourg.

Le roi Humbert et le cabinet italien auraient favorablement accueilli les avances qui lui ont été faites, désirant échapper au rôle passif que la politique allemande a imposé à l'Italie depuis plusieurs années.

Le président du conseil, M. Waddington, après avoir pris les instructions de M. Gambetta, aurait déclaré que le gouvernement français était disposé à entrer dans des pourparlers confidentiels à ce sujet.

C'est dans ce but que M. de Noailles serait envoyé à Vienne, et M. Teisserenc de Bort à Constantinople, en remplacement de M. Fournier, qui passerait à Rome et qui serait chargé de suivre les négociations comme représentant du gouvernement français.

L'Agence Havas donne « sous toutes réserves » et « sans pouvoir en contrôler le contenu » la dépêche suivante qu'elle a reçue de Vienne, et que nous reproduisons avec les mêmes réserves :

« Vienne, 2 novembre. — Les relations de la Turquie et de l'Angleterre continuent d'être très tendues. L'ambassadeur d'Angleterre demande notamment l'application dans un bref délai des réformes en Asie, l'organisation d'un corps de gendarmes sous les ordres de Baker-Pacha, l'amnistie pour les personnages politiques qui sont en exil ou en prison, et enfin la punition d'autres personnages.

M. Layard aurait remis un ultimatum sur ces questions.

En cas de refus, on parle de déposer le sultan et de mettre à sa place Réchad-Effendi, son frère, qui serait sous la tutelle de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche.

L'ambassadeur de Russie a eu hier avec le sultan une audience de trois heures.

La Russie soutient le sultan dans la crise actuelle.

A partir d'hier lundi, une garde de 30 hommes, commandés par un officier, a été installée au Palais-Bourbon et au Luxembourg.

C'est à tort qu'on avait annoncé que la gendarmerie seule fournirait ce service. Toute la troupe y participera à tour de rôle.

En outre, quand les séances seront ouvertes, il y aura à chacune des Chambres, pendant leur durée, un piquet de 80 hommes commandés par un capitaine.

Le bataillon de la gendarmerie mobile viendra de Versailles à Paris vers la fin du mois.

On a diversement raconté l'incident auquel a donné lieu la visite de Don Carlos à Saumur.

Voici la vérité à ce sujet :

Don Carlos, ayant fait une démarche auprès d'un de nos ministres, celui-ci lui a répondu textuellement ces paroles :

« Vous pouvez rester en France, mais à la condition expresse que vous ne quitterez pas Paris. »

On sait que Don Carlos est en ce moment en Angleterre.

Le préfet de police recueille très-attentivement tout ce qui se dit au congrès social de Marseille.

Le nom de plusieurs individus qui ont pris la parole a été une révélation qui aura son importance, en ce sens que plusieurs de ces individus ont un casier judiciaire qui explique suffisamment leur haine contre la société.

Il paraîtrait, dit le Petit Parisien, que

la gendarmerie mobile reviendrait renforcer la garnison de Paris et que le service d'honneur des deux Chambres serait fait à tour de rôle par chacun des régiments de l'armée de Paris.

M. Louis Blanc a déclaré formellement que, quelles que soient les combinaisons adoptées par les groupes opportunistes, il était résolu à déposer sa proposition en faveur de l'amnistie plénière le jour même de la rentrée des Chambres.

L'Agence Havas publie les notes ci-après :

« Le Journal officiel publiera incessamment un décret de M. le Président de la République, annulant la délibération que le conseil général du département de la Seine a prise à la date du 27 octobre dernier, et dans laquelle il a émis le vœu qu'une amnistie plénière pour tous les faits se rattachant aux événements de 1870-1871 soit votée au plus tôt par les pouvoirs publics. »

M. le Président de la République française a signé des décrets révoquant 22 maires du département de la Vendée et 4 du département de Tarn-et-Garonne, qui ont pris part à des manifestations factieuses contre le gouvernement.

Le Rappel dit à propos de la première de ces notes :

« Le Journal officiel aura beau publier tous les décrets qu'il voudra, le vœu en faveur de l'amnistie n'en aura pas moins été émis par le conseil général de la Seine. »

Nous ajouterons que M. Lepère a beau frapper à droite, il ne parera pas les coups qui partent de l'extrême gauche.

Les maires révoqués ont un nouveau titre à l'estime de leurs concitoyens. On ne pourra pas en dire autant de M. Lepère quand la République cassera aux gages le commis incapable et servile de l'opportunisme.

On a répété depuis quelques jours, dit le Figaro, qu'un certain nombre de magistrats du tribunal de la Seine seraient sur le

point de donner leur démission, à la suite d'un conflit survenu avec le parquet.

Voici l'histoire de ce conflit :

M. Delahaye, juge d'instruction, avait été chargé, il y a quelques mois, de procéder à une instruction contre le journal le Proletaire, dont les opinions socialistes radicales sont bien connues. L'instruction terminée, M. Delahaye, qui concluait naturellement au renvoi en police correctionnelle, remit son dossier au procureur de la République, lequel devait requérir la poursuite dans les trois jours, conformément à la loi.

Mais les trois jours se passèrent sans amener d'assignation, et M. Delahaye eut beau réclamer son dossier verbalement et par lettres, il dut partir en vacances sans qu'on le lui ait renvoyé.

Il est vrai qu'à son retour, il eut la surprise d'apprendre qu'une ordonnance de non-lieu avait été rendue, en son absence, sur la seule vue du dossier, par un juge d'instruction récemment nommé, et ami particulier de M. Goblet.

Justement froissé, M. Delahaye envoya alors immédiatement sa démission à M. le garde des sceaux.

Les choses en sont là, mais l'émotion est vive au Palais, où d'autres démissions sont à craindre. On parle de trois magistrats qui se retireraient.

Les réfugiés de la Commune qui se trouvent en Suisse ont envoyé une adresse aux membres du bureau du congrès de Marseille, invitant la réunion à ne pas se séparer sans faire une manifestation en faveur de l'amnistie plénière.

Il est question d'une réunion qui serait organisée par M. Charles Quentin dans le quartier de Belleville. M. Charles Quentin est conseiller municipal de ce quartier. Il jouit en outre de la confiance de M. Gambetta. Il se chargerait de dire leur fait aux radicaux de la Marseillaise.

La question de savoir si, le vœu émis par le conseil général de la Seine étant annulé, il y aurait lieu de protester par une

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

XIV

LE RECTEUR DE SAINT-ERMEL.

(Suite.)

Francésa, soutenue par Jeanne du Gavre, ne perdait pas de vue Ermel qui combattait toujours. — Était-il en danger, elle chancelait, murmurait son nom, puis se redressait et voulait courir à lui. Jeanne, dévouée à la fiancée d'Ermel, car elle était la fiancée d'Alain, Jeanne veillait sur elle, la caressant comme sa fille, et murmurant à ses oreilles des paroles d'espérance. Mais lorsque les Chouans, manquant de munitions, décimés, épouvantés, vaincus, n'eurent plus que la force de se frayer un passage à travers les Bleus et de fuir, les uns seuls, les autres entraînant leurs enfants ou leurs femmes, des ou emportant sur leurs épaules des vieillards, des infirmes, des blessés — (les traits de dévouement abondèrent alors), — alors Francésa, voyant Ermel

et Alain abandonnés, entourés par les Bleus, près de périr, ne put être retenue. Elle part comme un trait, Jeanne du Gavre la suit; toutes deux se jettent entre les soldats et leurs fiancés : leur beauté sublime les sauve pour un instant; — car les Bleus, frappés d'étonnement et d'admiration, retiennent leurs coups.

Ermel et Alain, ramenés au centre par les deux jeunes filles, s'y arrêtèrent :

— Vivre ou mourir avec vous! peu importe!... mais ne plus nous séparer!... s'écria Francésa.

— Mourir pour eux! dit Alain.

— Ou avec eux!... dit Jeanne du Gavre.

Le vieux Gavésio cria, en rapportant le vicomte de Kerbozec gravement blessé aux deux genoux :

— A moi! à moi! mes enfants!... à moi mes garçons et mes filles... Pour Rosven! il faut mourir!

Un roulement de tambour couvrit sa voix; néanmoins ses fils et ses filles, obéissant à ses gestes, se rangèrent dans une attitude menaçante autour de La Faugerais, faisant face aux Bleus.

Mathieu Piment, voyant cela, dit :

— C'est bien! j'ai le temps!

Il venait de franchir la douve avec Arrache-Tout et ses dix corsaires, tous plus ou moins blessés, mais encore en état de combattre. — Après leur avoir donné ses ordres, il se posta, en observation, sur un arbre, afin de bien voir ce qui se passait dans

la cour de Rosven.

— Ces Gavésio, je l'avais toujours pensé, dit de braves garçons, murmuraient-ils entre ses dents. Si je pouvais leur dire d'attendre!... Allons! les voilà qui vont se faire hacher pour rien!... Je leur enverrais bien Arrache-Tout, et il arriverait! mais dame! il n'en reviendrait pas... Et puis, faut avoir l'air républicain... Allons! tant pis pour les Gavésio!... C'est dommage tout de même!... Ah! ah! bon! le colonel fait faire-bas le feu! Il leur laisse la place pour se débrouiller.

Arrache-Tout était au bas de l'arbre.

— Dis donc aux autres de se manier!... ça presse! lui cria le capitaine corsaire.

— Ils font tout ce qu'ils peuvent; mais le grément n'est pas commode à trouver.

— Passe la douve et rapporte!

— On y va!...

Arrache-Tout, en trois bonds, fut de l'autre côté de la douve, dépouillant des cadavres républicains et se chargeant de bonnets rouges, de gibernes, de carnagones. Il revint bientôt. Bientôt aussi les dix autres corsaires reparurent et achevèrent leur toilette au milieu des taillis, de manière à pouvoir se mêler ensuite aux patriotes qui hurlaient dans la grande allée :

Vive le sang Des Chouans!

Ayant achevé de se travestir en sans-culottes, les

gens du Passé-Partout se dispersèrent avec l'ordre d'arriver dans la grande allée par plusieurs sentiers différents.

— Vous m'entendez siffler, vous me ralliez! leur dit le capitaine Piment en descendant de son arbre.

Il était évident que les patriotes de Vannes, Ploërmel et Josselin, ne se connaissaient pas tous entre eux, et que les corsaires ne risquaient point d'être reconnus. Enfin, ils s'étaient en outre habouillé le visage de poudre, de sang et de boue. Arrache-Tout et Piment tenaient leur réponse toute prête en cas où on leur demanderait pourquoi ils avaient sauvé le bonhomme : — « Espoir de pilage, instinct de métier, désir de voir guillotiner » en place publique ce vieux brigand d'aristocrate! » Ils continuaient à passer pour des purs; les Vieux de la Cale surtout leur gardaient une profonde estime. Du reste, grâce à la confusion, toute explication fut inutile.

Le curé de Saint-Ermel s'adressant alors au père Gavésio, s'écriait avec énergie :

— Assez! assez! au nom du Ciel, plus de massacres!... Pourquoi exciter vos fils et vos filles à se faire égorger et à égorger eux-mêmes?...

— Pourquoi! interrompit le fermier, parce que les maîtres sont les maîtres, et que nous les aimons!... Alain, je suis content de toi!... Yvon, meurs cette fois, et je te pardonne... Salaün,

démision en masse, aurait été résolue par la négative, dit la France.

La grande majorité des conseillers ont grand peur d'affronter de nouveau le scrutin.

— On avait annoncé, puis démenti, la démission de M. Brelay, conseiller général de la Seine. Aujourd'hui, il n'y a plus de doute. Ce conseiller vient d'adresser au président du conseil général une lettre dans laquelle il déclare qu'en présence du vote de 67 de ses collègues en faveur de l'amnistie plénière, il croit devoir donner sa démission.

— Le ministère aurait-il deux poids et deux mesures?

M. Garel, amnistié, et élu, le dimanche 26 octobre, conseiller municipal de Lyon, a été installé jeudi dans ses fonctions, en même temps que ses nouveaux collègues, sans protestation aucune.

Il en a été de même, on le sait, pour M. Roques de Filhol, nommé conseiller municipal de Puteaux.

En revanche, à Paris, l'administration réclame l'annulation de l'élection de M. Humbert à Javel.

O logique gouvernementale!

L'exclamation n'est pas de nous; c'est la Marseillaise qui la pousse.

— On parle d'un nouveau candidat pour l'archevêché de Bourges: M^r Barbier de Montault, camérier du Pape.

— On écrit d'Alais au *Citoyen*: « Les quatre élèves qui se trouvaient à l'école du faubourg de Rochebelle y sont encore, mais leur nombre n'a pas augmenté. Les Frères avaient 560 élèves, les écoles laïques en ont 22: 48 à la rue Taisson et 4 à Rochebelle. Les autres attendent avec impatience que le délai d'un mois, nécessaire pour que les Frères puissent ouvrir des écoles libres, soit expiré. »

LE ROI HUMBERT.

Vendredi, la foule l'a sacré. Il se mariait à la mairie de Neuilly.

Si jamais homme public a dû être grisé par les acclamations de la foule, c'est bien l'ex-rédacteur du *Père Duchêne*, ex-forçat amnistié, conseiller municipal et général de la Seine, futur député d'Orange et d'autres lieux.

On ne peut pas dire que ce mariage civil ait été une froide cérémonie; il y avait là le ban et l'arrière-ban de la gent communarde.

Ce monde a pris la mairie d'assaut; il a fallu démolir les cloisons.

O dérision! les témoins remplissaient le local de la justice de paix; il y en avait jusque sur le fauteuil du magistrat.

La fiancée était resplendissante dans un nuage de dentelles de Ceylan, tout comme une aristocrate.

Et le maire, étourdi par la foule houleuse, intimidé par le prestige de l'élu du quartier de Javel, le maire à félicité Humbert du noble courage avec lequel il a subi un

Malo!... veillez par là! Bastion, Toinette!... attention!... Serrez-vous, mes filles, que pas une balle ne puisse passer.

— Monsieur, dit le prêtre au bonhomme Jean-François, ils ne m'écoutent pas; ordonnez-leur de mettre bas les armes!

Le prêtre avait aussi reproché à Ermel et à Francisca leur profane exaltation:

— Priez! leur avait-il dit, car l'heure de paraître devant Dieu approche: priez; soyez chrétiens; sachez, s'il le faut, vivre ou mourir l'un sans l'autre! A genoux!

Les deux amants obéirent et s'agenouillèrent.

En même temps le petit Jean VII qui, lui aussi, était blessé, sauta au cou de sa mère, et dit:

— Ecoute, maman! papa l'appelle.

La jeune femme se pencha vers son mari. Alors, Hilairo, d'une voix douce et persuasive, la supplia d'écouter les paroles du prêtre. Elle, serrant toujours ses enfants entre ses bras, tomba enfin à genoux et murmura d'une voix éteinte:

— « Ah! mon Dieu! »

Parmi les La Fangeais, tous les sacrifices, tous, jusqu'à celui d'un cœur maternel, étaient accomplis.

Le vicomte de Kerbozec, posé sur un matelas à la droite de son père, était touché des paroles et de la conduite du recteur. Le vieux capitaine de vaisseau, que le sang-froid n'abandonnait jamais,

martyre infligé par le gouvernement de M. Thiers.

Et quand le couple triomphant est sorti de la maison de la loi, l'enthousiasme est devenu de la folie;

Les nouvelles couches ont dételé les chevaux de la voiture nuptiale; elles ont entraîné les époux aux cris de: « Vive Humbert! Vive l'amnistie! »

Quand M. Gambetta se mariera, aura-t-il un pareil honneur?

Il est démodé; il n'est plus des nôtres, disent les radicaux.

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un tribun, c'est Humbert;

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un pur, c'est Humbert;

Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul homme qui comprenne les nouvelles couches et qui en soit compris, c'est Humbert.

Les nouvelles couches ont trouvé leur nouveau maître.

Le roi Gambetta est mort! Vive le roi Humbert!

Les dépenses occasionnées par l'appropriation du Luxembourg et du Palais-Bourbon s'élevaient à près de trois millions. Nous recueillons les chiffres suivants dans un bilan dressé par le *Rappel*:

La dépense du Palais-Bourbon ne dépasse pas 586,000 fr., soit 393,000 fr. pour l'aménagement de la salle des séances, des bureaux, d'une salle d'attente pour le public, l'installation du télégraphe, des eaux, etc., etc., et enfin d'une somme de 143,000 fr. pour la décoration, l'embellissement et le confort du Palais occupé par M. Gambetta.

Ah! si un des prédécesseurs du président actuel de la Chambre des députés s'était permis des fantaisies aussi luxueuses, le ministre qui les aurait satisfaites n'aurait pas conservé huit jours son portefeuille. Il faut à M. Gambetta 93,000 fr. pour la réfection de son mobilier, 30,000 francs pour surdorer ses appartements, et 20,000 francs pour la mise à neuf de son argenterie!

Le libéralisme puritain n'a pas aujourd'hui pour ces folles dépenses un seul mot de blâme, lui qui, en 1829, souleva l'opinion et les Chambres contre un crédit de 30,000 fr. employé à l'établissement d'une salle à manger au ministère de la justice.

Autres temps, autres mœurs! Les ministres de la Restauration sortaient pauvres des conseils du Roi, après avoir grossi le trésor public; les bonnes traditions se perdent.

L'appropriation du palais du Luxembourg coûtera 2 millions, mais ce chiffre élevé se justifie par les dégâts que l'occupation de la préfecture de la Seine a causés.

De tout ce qu'on vient de lire il résulte que le retour des Chambres à Paris occasionnera à la bourse des contribuables une somme ronde de 3 millions de francs.

Nous avons raconté, il y a quelques jours, lisons-nous dans le *Journal d'Agen*, une tentative d'incendie faite à Balarin, dans le Gers, chez les Prémontrés.

pensait ainsi:

— La profession du guerrier est belle! Sur mon banc de quai j'étais fier de mes devoirs; mais qu'est-ce que cela auprès de la mission du prêtre!... Voici un homme simple, qui me confond par la grandeur de sa piété... Sa mission est sublime. Nos exploits étaient jeux d'enfants... Le véritable, le seul héros, c'est lui!...
(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNES.

Mardi 4 novembre 1879.

LA DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de BOIELDIEU.

Distribution. — Georges Brown, M. Genze; Gaveston, M. Sureau; Dickson, M. Boulanger; Mac Irlon, M. Letellier; Gabriel, M. Legal; Miss Anna, M^{lle} Lagye; Jenny, M^{lle} Longueville; Marguerite, M^{lle} Chambéry.

Ecossais, Ecossaises, gardes, soldats.

Le spectacle commencera par:

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor MASSÉ.

Joué par M. Rougé et M^{lle} Lagye.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Notre correspondant de Mézin nous écrit aujourd'hui une nouvelle lettre relatant un fait beaucoup plus grave et qui rappelle l'affaire du braconnier de Meudon. Voici, du reste, ce que nous écrit notre correspondant:

« Mézin, 30 octobre.

» Une nouvelle tentative d'incendie, compliquée cette fois d'une tentative de meurtre, vient de se produire chez les Pères de Balarin, près Montréal (Gers).

» Lundi dernier, 27 octobre, vers onze heures et demie du soir, le P. Bernard était sorti de l'établissement pour faire une tournée extérieure, car depuis la dernière tentative d'incendie une tournée semblable est opérée toutes les nuits.

» Tout à coup une détonation se fit entendre et le religieux reçut dans ses vêtements une certaine quantité de plombs d'un joli calibre.

» Aussitôt l'alarme est donnée et les religieux se livrent à des perquisitions autour de leur établissement. Ils ne trouvèrent personne; mais, aux alentours de la maison, ils constatèrent la présence de plusieurs fagots de sarments imbibés de pétrole.

» Plainte fut portée à Montréal, et la brigade de gendarmerie, accompagnée d'une partie de la population, en armes, se rendit sur les lieux. Tout le monde put constater l'effet du coup de fusil et la présence des fagots incendiaires.

» La population est très-émue. La justice informe. Espérons qu'elle sera plus heureuse qu'à Meudon et qu'elle saura mettre la main sur cet ennemi du cléricisme, qui, plus ingénieux que son collègue le braconnier, voulait joindre l'incendie à l'assassinat. »

On écrit d'Avignon au *Citoyen*:

« Dimanche dernier, il s'agissait d'élire seize conseillers municipaux à Bédarrides, commune, chef-lieu de canton, aux portes d'Avignon, ayant une population de 2,672 âmes. Personne ne s'est mis sur les rangs pour être élu; aucun électeur ne s'est présenté au scrutin; on n'a pas même pu former le bureau, et le conseiller faisant fonction de maire (car, depuis trois mois bientôt, il n'y a plus ni maire, ni adjoint à Bédarrides) est resté seul toute la journée, dans la salle, attendant que quelqu'un s'y montrât, pour procéder, au moins, aux opérations préliminaires du vote. Notons bien que Bédarrides est aujourd'hui, en apparence du moins, l'une des communes les plus républicaines de l'arrondissement d'Avignon. Les deux tiers des électeurs y donnent ordinairement leurs voix aux candidats du parti avancé, grâce à certaines influences que nous nous abstenons de nommer. »

On lit, d'autre part, dans le *Journal de Marseille*:

« Dimanche dernier, les électeurs de la commune de Marignage étaient convoqués pour remplacer le conseil municipal démissionnaire. Sur 700 électeurs inscrits, un seul a pris part au vote, et encore n'a-t-il voté qu'avec un bulletin blanc. »

Le dégoût produit le vide autour des urnes de la République.

Chronique militaire.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe 1877, qui sont sous les drapeaux depuis le 16 novembre 1878, seront libérés du 8 au 10 novembre prochain.

Aux termes de l'article 44 de la loi du 27 juillet 1872, l'autorité militaire peut retenir pendant une deuxième année ceux de ces jeunes gens qui n'ont pas appris à lire et à écrire aux écoles régimentaires.

M. le général Gresley n'a pas, plus que ses devanciers, jugé à propos d'user de la latitude que la loi lui confère à ce sujet.

On lit dans l'*Avenir militaire*:

« Après avoir examiné un projet de transfert de l'École des sous-officiers d'infanterie à Rueil, la direction du génie du ministère étudie en ce moment la possibilité d'installer cet établissement à Saint-Maixent.

» Il est à craindre malheureusement que la promotion de 1880 ne doive encore être envoyée au camp d'Avor. »

Par décret présidentiel du 10 octobre, M. Fauvart-Bastoul, général commandant la 48^e division d'infanterie, est admis dans la 2^e section (réserve du cadre de l'état-major général), à dater du 30 octobre.

M. Fauvart-Bastoul est remplacé à Tours par M. Arnaudeau, général commandant la 16^e division d'infanterie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de l'intérieur vient de révoquer M. Richardin, maire de Douces, et son adjoint.

Un pèlerinage au tombeau de saint Martin, à Tours, s'organise pour le mercredi 12 novembre.

Aller: Départ de Saumur pour Tours à 8 h. 20 du matin.

Retour: Départ de Tours pour Saumur à 5 h. 25 du soir.

Une réduction de 50 0/0 est accordée aux pèlerins, soit, pour la distance de Saumur à Tours, aller et retour, 4 fr. 30 en 3^e classe.

Aussitôt arrivés à Tours, les pèlerins devront immédiatement se rendre au tombeau de saint Martin pour assister à la messe du pèlerinage.

Le soir, à 3 heures, il y aura sermon et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Les personnes qui désirent faire partie du pèlerinage peuvent, dès maintenant, se faire inscrire au presbytère des différentes paroisses de Saumur.

LA MORT D'UN BRACONNIER.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Malgré la surveillance active des gardes, les bois avoisinant le bourg de Monts (arrondissement de Tours) sont souvent visités par les braconniers, qui viennent y chasser le lapin, fort abondant, paraît-il, dans ces parages. La nuit, ils s'y placent à l'affût, et, du bourg même, on entend souvent leurs coups de fusil.

» Jeudi soir, vers neuf heures, les sieurs Moreau et Ingman, gardes particuliers de M. Joseph Delaville-Le-Roux, propriétaire au château de la Roche, entreprirent de faire une tournée dans les bois placés sous leur surveillance. Ils se dirigèrent vers le lieu appelé la Chenaie, et, au moment où ils y arrivaient, un coup de fusil se fit entendre à une petite distance.

» Bien que la lune éclairât assez vivement le vallou, les gardes n'aperçurent d'abord aucun braconnier. Mais s'étant avancés jusqu'au lieu nommé la Bonde, ils virent deux ou trois individus qui se sauvaient, et au même instant un nouveau coup de feu retentit du côté de la Coquerie. Après avoir fait inutilement le tour du bois pour les surprendre, ils revinrent sur leurs pas, et le garde Moreau, ayant jeté les yeux dans une prairie bordée par des taillis, s'arrêta en disant à voix basse à son collègue: « Qu'il apercevait un homme près du bois. »

» Le sieur Ingman regarda de ce côté et prétendit que l'objet désigné par Moreau était un arbre. Mais Moreau affirma qu'il ne se trompait pas, et il fut convenu que, pour saisir ce braconnier, l'un traverserait le bois pour venir derrière lui, tandis que l'autre garde irait droit vers l'individu.

» Le braconnier se tenait droit et immobile sur la lisière du bois et avait un fusil à la main. Voyant le sieur Moreau qui se dirigeait de son côté, il crut que c'était un de ses camarades et siffla d'une façon particulière pour se faire reconnaître. Le garde répondit par un sifflement semblable, de sorte que le braconnier, ainsi trompé, ne songeait pas à prendre la fuite.

» Mais bientôt, voyant venir à lui deux chiens que les gardes avaient amenés et qui lui étaient inconnus, il comprit son erreur et voulut se sauver.

» Moreau se précipita sur lui et le saisit en lui disant: « Ah! vous voilà bien pris! »

» Alors se passa une lutte terrible qui nous a été rapportée par le garde lui-même.

» Le braconnier, se voyant arrêté, avait pris tout de suite des allures menaçantes.

» — Si tu persistes à m'arrêter, dit-il au garde, je vas te casser la g... »

» Moreau ne se laissa pas intimider par ces menaces grossières. Il saisit le fusil du braconnier et l'attira à lui. Mais son adversaire, homme vigoureux, lui arracha son arme, en s'écriant: « Brigand! je vais te brûler la cervelle!... »

Et, au même moment, il tira un coup de feu. Le garde ne fut pas atteint; mais il avait entendu la charge siffler à son oreille.

Il se précipita sur le braconnier, qui se servait de son fusil comme d'une trique et cherchait à le frapper. Le garde, bien qu'il fût en état de légitime défense, ne voulait pas faire usage de son fusil, qui était chargé. Il en usait, lui aussi, comme s'il eût eu à la main un bâton.

Au milieu de la lutte, et alors que les canons des fusils s'entrechoquaient, l'arme du sieur Moreau, par une cause jusqu'ici inexplicable, fit feu.

Ah ! le misérable, s'écria le braconnier, il m'a tué !

Il porta la main à son côté et laissa tomber son fusil.

Sur ces entrefaites, l'autre garde, le sieur Lungman, accourait pour prêter main forte à son camarade. A l'instant où il descendait dans la prairie où la lutte avait eu lieu, il vit encore le braconnier debout. Mais, quelques secondes après, celui-ci chancela, puis tomba lourdement sur le sol.

Lorsque les deux gardes s'avancèrent pour le relever, ils reconnurent qu'il était mort.

Le braconnier avait, entre l'épine dorsale et le côté, une affreuse blessure par laquelle des flots de sang s'échappaient en bouillonnant. Toute la charge du fusil du garde, charge composée de plomb n° 3, avait pénétré avec la bourre dans le corps de cet homme.

Dans la lutte, Moreau avait reçu une forte écorchure à la main droite et une légère blessure au visage.

M. le maire de Monts fut immédiatement prévenu de l'affreux événement qui venait d'arriver. De son côté, M. le juge de paix de Montbazou fut averti.

Après les premières constatations faites par l'autorité, le corps fut transporté, à trois heures du matin, à la mairie de Monts, tandis qu'un gendarme se rendait en toute hâte à Tours pour informer la justice.

Vendredi matin, à 7 heures 10, M. le Procureur de la République, accompagné de M. Laurent, remplissant les fonctions de juge d'instruction, s'est transporté à Monts et a fait procéder à l'autopsie du cadavre. Les deux gardes ont été ensuite interrogés.

Le corps a été reconnu pour être celui du nommé Jean Cournillon, cultivateur à Joudès-Tours. Il a été transporté à Joudès où l'inhumation a eu lieu dimanche. Cet homme, âgé de 38 ans, était né à Veigné. Il s'était marié en 1864 à une fille de la commune de Joudès. Il n'avait pas d'enfants.

TOURS.

Dimanche, un officier appartenant au 2^e chasseurs a été victime d'un accident grave causé par l'explosion d'une capsule de fulminate de mercure; 4 doigts de la main ont été coupés.

Un déplorable accident est arrivé samedi soir à Yzeures (Indre-et-Loire), arrondissement de Loches.

Un cultivateur, nommé François Maronneau, demeurant à la Peluche, avait emporté, en allant travailler dans les champs, un fusil qu'il avait placé dans sa charrette.

En arrivant à l'endroit où il devait commencer son travail il voulut atteindre son arme.

L'ayant saisi par le bout du canon, il l'attira de son côté; mais au même instant le chien s'étant heurté contre des objets qui se trouvaient dans la voiture, le coup partit. Maronneau reçut toute la charge dans le bas-ventre et la mort fut instantanée.

NANTES.

Un assassinat a été commis dans la nuit de samedi à dimanche, dans le quartier le plus peuplé de la ville de Nantes, sur la place Graslin.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années a été trouvé, à une heure, à l'angle de la rue Piron, baigné dans son sang. Une canne plombée qui se trouvait à côté de lui était sans doute l'instrument du crime. Transporté à la pharmacie Ménier, au haut de la rue Crébillon, le blessé, malgré des soins empressés, ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Une enquête a été ouverte par M. le commissaire de police du 5^e arrondissement,

qui a fait transporter le corps à la Morgue.

Voici de nouveaux détails sur ce triste événement :

La victime est un nommé Charles-Joseph Plissard, tonnelier, employé à la Cave universelle, rue de Strasbourg.

Un de ses amis, âgé de 18 ans, qui l'accompagnait au moment de l'agression, au lieu de lui porter secours, aurait pris la fuite. Interrogé par le commissaire de police, ce jeune homme a prétendu qu'il était ivre et qu'il ne se souvenait de rien. Il a été arrêté, après avoir été confronté avec le cadavre du malheureux Plissard.

(Espérance du peuple.)

LAVAL.

M. Aimé Billion a été nommé maire de Laval, MM. Victor Boissel et Eugène Hureau adjoints.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE VITRÉ.

Nous avons raconté la condamnation de Bourou, soldat de l'armée territoriale, mais hors du service, frappé de cinq années d'emprisonnement par le conseil de guerre séant à Rennes pour avoir, dans un cabaret, injurié deux sergents.

Nous avons relaté aussi la décision du conseil de révision de Paris qui, le 19 septembre, annula la sentence de Rennes pour cause d'incompétence de la juridiction militaire.

Le tribunal correctionnel de Vitré était saisi du renvoi de l'affaire. Il a condamné Bourou à dix jours de prison seulement.

Un fait économique, relatif au *pot-au-feu*, vient de se produire dans le bourg du Meslesur-Sarthe; nous pensons qu'il est digne d'être relaté dans la presse.

Il y a longtemps que les bouchers de cette localité tenaient la viande de boucherie (bœuf, veau, mouton) à 85 c. les 500 grammes, malgré la grande baisse de prix qui se produisait au marché de La Villette, à Paris.

Aussi, les ménages ouvriers n'achetaient-ils que peu ou point de viande. De là, la consommation de la viande se trouvait d'autant réduite.

Un sieur Gohory, cultivateur-herbager à Banville, a conduit, au marché de Meslesur-Sarthe, mercredi dernier, des vaches grasses d'un poids moyen de 250 kil. Les bouchers du Meslesur-Sarthe ne lui ont offert que 320 fr. l'une, soit 65 c. les 500 grammes.

Ce cultivateur intelligent a fait abattre une de ces vaches grasses, et, dimanche matin, il est venu vendre, à la sortie de la première messe, au Meslesur-Sarthe, cette excellente viande à 70 c. les 500 grammes. Il a tout vendu.

Immédiatement, lesdits bouchers ont fait battre par le tambour de ville, annonçant qu'à l'avenir ils vendraient la viande (bœuf, veau, mouton) à 70 c. les 500 grammes.

Tant il est vrai que la concurrence nivelle les prix. (Echo de la Mayenne.)

Publications de mariage.

Henri-Eugène Courcelle, boulanger, de Saumur, et Ernestine Halbert, sans profession, de Fontevault.

Emile Moreau, employé de commerce, de Saumur, et Adèle Coqueret, sans profession, de Souzay.

Adolphe-Joseph Brunet, jardinier, de Saumur, et Rosalie Bresson, couturière, de Vernoil.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 2 novembre 1879.

Versements de 120 déposants (10 nouveaux), 12,946 fr. 22 c.
Remboursements, 11,612 fr. 66 c.

SEMAINE FINANCIÈRE D. L.

Vente de 32,000 actions de la Société générale de Produits chimiques et d'Alfas au prix de 700 francs l'une jusqu'au 7 novembre.

De gros spéculateurs ayant trop amassé d'inscriptions de 3 0/0 en vue de la conversion renvoyée aux calendes grecques, ont tâché de réparer leurs fautes en se débarrassant furieusement de ces rentes. — De là, la baisse; mais le comptant multiplié ses achats, et bientôt notre marché sera ce qu'il était avant cette malencontreuse évacuation:

— 3 p. 0/0 : 80; — 5 p. 0/0 : 117,50; — amortissable : 82,70. — Les grandes valeurs raffermissent leurs cours. C'est du 3 au 10 novembre que les anciens actionnaires de la Banque d'Escompte sont appelés à exercer leur droit de préférence à souscrire les titres du doublement de capital de cet établissement, et à 625 fr., s'il vous plaît; ils n'auront garde de n'en pas user.

La vente de 32,000 actions de la Société de Produits chimiques est la première affaire que la Banque Européenne présente au public, c'est un début excellent.

Avec cette Société de Produits chimiques et d'Alfas, qui n'est que le développement des établissements Malétra, l'actionnaire n'a à traverser ni période d'organisation, ni tâtonnements avant d'arriver au dividende.

Conseil d'administration composé de praticiens industriels techniques, président compétant, universellement connu, personnel de 30,000 collaborateurs éprouvés.

Quant à la clientèle, pas un commerçant qui n'ait confiance dans la *marque Malétra*, la loyauté dont elle est le signe n'ayant jamais subi d'échec.

Voilà un ensemble de garanties morales qui ne peut manquer de déterminer les actionnaires de la Banque Européenne à user de leur droit de préférence à souscrire les actions de cette Société et à bénéficier des *Bons d'Épargne* de 2,000 fr. que M. Philippart leur décerne gratuitement.

Quant aux garanties matérielles, elles sont encore plus décisives : Economie de 50 0/0 sur les transports des Alfas en pâte en France. Voilà qui ne va pas faire rire les Anglais qui mettent l'Alfas en pâte à Cardiff.

Monopole des Alfas de la C^o Algérienne (300,000 hectares), permettant de produire 150,000 tonnes de pâte à 80 fr. — Monopole d'extraction des sels du lac d'Arzew pour transformations des Alfas en pâte, etc., etc.

Bref, le prospectus prouve clairement un bénéfice annuel de 3,750,000 fr., plus de 35 p. 0/0 du capital engagé : il nous semble qu'il faut s'en tenir là.

Décidément M. Philippart a eu la main heureuse; le public ne tardera pas à lui confirmer cette opinion, par son empressement à souscrire les actions de la Société de Produits chimiques.

J.-B. DELAVAL.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vauconleux, M. MARECHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Marché de Saumur du 31 octobre.

Blé de semence..	—	Huile de noix..	50	135	—
Blé nouv. (h.).	25	Huile de chene.	50	—	—
Froment (h.).	77	Graine tréfle	50	—	—
Haute moy.	74	— Luzerne	50	—	—
Seigle	75	16 50	Foin (dr. c.)	780	68
Orge	65	43 32	Luzerne	—	780 60
Avoine h. bar.	50	10	Paille	—	780 60
Fèves	75	15 75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	40	Cire jaune	50	190
— rouges	80	30	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Graine de lin	70	—	— qualité (52 k. 500)	45	—
Chenevis	50	—	— 2 ^e	41	—
Farine, culas	157	73	— 3 ^e	38	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 130
Id.	2 ^e id.	» à 100
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	» à 100
Id.	2 ^e id.	» à 95
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à 100
Id.	2 ^e id.	» à 95
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à 90
Id.	2 ^e id.	» à 85
La Vienne, 1877.	—	» à 75

ROUGES (2 hect. 20).		
Souzay et environs, 1877.	—	140 à 150
Id.	—	» à »
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	200 à 215
Id.	2 ^e id.	140 à 150
Id. 1877.	1 ^{re} id.	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1877.	—	» à »
Varrains, 1878.	—	130 à 135
Bourguet, 1878.	1 ^{re} qualité	150 à 155
Id.	2 ^e id.	130 à 135
Id. 1877.	1 ^{re} id.	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1878.	—	» à 135
Id. 1877.	—	» à »
Clisson, 1878.	1 ^{re} id.	125 à 130
Id.	2 ^e id.	120 à 125
Id. 1877.	1 ^{re} id.	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (octobre 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

L'Art. — La Vie de famille en Chine. — Une Bonne Lecture. — Les Silhouettes. — Daniel-Jean Richard, nouvelle. — Les Magisters à plu-

mes (Hautes-Alpes). — Le Frelon. — Les Biskris. — Le Caractère. — Sur les changements de profession. — Notice sur Fra Angelico (fin). — Le Locataire des demoiselles Roher, nouvelle. — Mémoire et imagination. — La Peste et les pauvres au moyen âge. — Intérieur danois; visite au grand-père. — La Dernière Étape de Coco. — Histoire du costume en France (suite). — Les Sauvages du Brésil: Religion, fables et contes (suite).

Gravures.

Le Génie des arts, au Louvre, sculpture par Mercier. — Maison d'ouvriers alsaciens-lorrains, en Algérie. — Découpages par L. Espinasse (2 grav.). — Nid de Frelons. — Biskri, porteur d'eau à Alger, tableau de H. Lazerges. — Académie des beaux-arts de Florence: Fra Beato Angelico, peinture par Carlo Dolce. — Eglise de la Minerve, à Rome: Pierre tombale de Fra Angelico. — Façade du palais du T, à Mantoue. — La Visite au grand-père, tableau par Exmer. — Bagage du voyageur (6 fig.). — Navire carthaginois tracé à la pointe sur une pierre. — La Dernière Étape de Coco, peinture par Beyle. — Costumes et Modes de 1792 (3 grav.). — Brouette militaire (projet).

GISEMENTS D'OR

PAS-TROP-TOT

(GUYANE FRANÇAISE).

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 4,000,000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 8,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
Conformément aux Statuts signés par M. BAUDRIER,
Notaire à Paris.

Siège social provisoire : 14, avenue de l'Opéra, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le comte d'OSMOY, *, député de l'Eure.
M. le baron de WATTEVILLE, *, Directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, Administrateur de la Société des Gisements d'Or de Dieu-Merci.

M. Gustave BEUDIN, Ingénieur des mines.
M. MASSENA, DUC DE RIVOLI, *, ancien député.
M. PUGLIESI-CONTI, *, ancien Préfet.

DEUX MEMBRES SERONT NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à
6,600 ACTIONS DE 500 FRANCS

1,400 Actions étant déjà souscrites par les Fondateurs

PAYABLES

En souscrivant	125 fr.
A la constitution définitive de la Société	125
Le 1 ^{er} février 1880	125
Le 1 ^{er} mai 1880	125

500 fr.

LES VERSEMENTS ANTICIPÉS BÉNÉFICIERONT D'UN INTÉRÊT DE 5 0/0.

Le placier *Pas-Trop-Tot*, d'une étendue de 9,650 hectares, est situé à égale distance des rivières de *MANA* et de *MARON*. Il est par conséquent sillonné en tous sens par des criques nombreuses et riches. C'est le quartier qui jusqu'aujourd'hui a été le moins exploité de la Colonie.

PRODUCTION DU PLACIER PAS-TROP-TOT

Avec 45 travailleurs, le *Placier* a donné pendant les six derniers mois de l'exploitation les résultats suivants, qui ont été officiellement constatés :

Mars	17 kil.	898 gr.
Avril	24 »	870 »
Mai	25 »	740 »
Juin	18 »	108 »
Juillet	26 »	000 »
Août	28 »	003 »

ENSEMBLE... 140 kil. 024 gr.

Soit, par mois, une moyenne de 23 kil. 337 gr. En francs, 80,512 fr. 65 c.

Qui donneraient par an 966,151 fr. 80 c.

D'après les conclusions du rapport de l'ingénieur, la Société nouvelle est en droit de compter sur des résultats doubles, avec un nombre de travailleurs égal à celui employé sur les Placers de Saint-Élie et Dieu-Merci, qui est au minimum de 150.

L'or qui doit appartenir à la Société sera adressé directement au Comptoir d'Escompte de Paris ou à la Banque de France.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du Mardi 4 au Vendredi 7 Novembre 1879

A PARIS : A la Société générale d'Émissions, 14, avenue de l'Opéra;
Et en PROVINCE : Chez tous les Banquiers correspondants de la Société.

On peut souscrire dès à présent, soit directement, soit par correspondance.

La Répartition sera proportionnelle.

L'admission des actions à la cote officielle sera demandée immédiatement.

DES EXEMPLAIRES DES STATUTS SONT A LA DISPOSITION DE TOUS LES SOUSCRIPTEURS

A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉMISSIONS

14, Avenue de l'Opéra, Paris.

On reçoit en paiement toutes valeurs à vue sur Paris, chèques, coupons. Toutes valeurs de bourses sont acceptées au cours moyen du jour de leur réception, sans courtage.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coïques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellani, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compagnet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PAYCLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMUN, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciériste, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciéristes. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 35 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 50 matin.	
8 40 —		4 50 soir.		9 45 soir.	
1 35 soir.					
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 25 soir.	
12 13 soir.		3 35 —		4 45 —	
6 45 —		10 23 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 NOVEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 %	80 30			Crédit Foncier colonial	475			Canal de Suez	690		7 50
3 % amortissable	82 40	15		Crédit Foncier, act. 500 f.	992 50	12	50	Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	110 50	1		Obligations foncières 1877	373			Société autrichienne	570		5
5 %	115			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	715			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510		2	Crédit Mobilier	640		15	Orléans	377 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	936			Crédit Foncier d'Autriche	678 75	13	75	Paris-Lyon-Méditerranée	375 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	3		Est	795	1	25	Est	377		
1865, 5 %	521		50	Paris-Lyon-Méditerranée	1195		15	Nord	385		
1869, 3 %	402			Midi	855			Ouest	375		
1871, 3 %	400		59	Nord	1445	40		Midi	375		
1875, 4 %	510		2	Orléans	1190		10	Paris (Grande Ceinture)	375		
1876, 4 %	507 50			Ouest	745		3	Paris-Bourbonnais	373 50		
Banque de France	3310	10		Compagnie parisienne du Gaz	1285			Canal de Suez	551 25		
Comptoir d'escompte	842 50	42	50	C. gén. Transatlantique	568 75		31 25				
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Heure	Type
3 heures 8 minutes du matin	express-poste
6 — 45 —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte
8 — 56 —	soir, omnibus
1 — 25 —	(s'arrête à Angers), express-omnibus
3 — 39 —	soir, omnibus
7 — 15 —	(s'arrête à Angers), omnibus
10 — 37 —	soir, omnibus

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Heure	Type
3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte
8 — 21 —	omnibus
9 — 40 —	soir, omnibus-mixte
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte
10 — 38 —	soir, omnibus-mixte

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉGÈS.

Le dimanche 9 novembre 1879, à midi précis, en la maison du Pont-de-la-Ville, près Neuillé, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant de la succession de M^{me} veuve Courtade, consistant en meubles meublants de toute nature, literie, service de table et de cuisine, vins, articles de cave et de jardin, et nombreux objets et effets de ménage.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (582)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située à Saumur, rue de la Mare-maillette, 12.

Composée de deux corps de bâtiments, deux beaux jardins, écurie et remise pour deux chevaux et deux voitures.

S'adresser à M. GRATIEN, même maison. (887)

A VENDRE

BONNE BOULANGERIE

ET CABARET

Dans la même maison.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

LA PROPRIÉTÉ DE GRENBLE

A SAUMUR

Composée de maison d'habitation, jardin enclos de murs, planté d'arbres fruitiers et de vigne en plein rapport, cour ornée d'arbres d'agrément, kiosques et divers autres bâtiments; situation agréable, à proximité de la ville; accès facile.

A LOUER

UNE PETITE MAISONNETTE

Au même lieu, rue de Nantilly.

Avec terrain à usage de jardin, pouvant convenir à un jardinier.

S'adresser à M. J.-B. STEARS, propriétaire à la Foie, ou à M. P. LARCHEVÈQUE, rue des Pâiens, 14.

A VENDRE

JOLIE PETITE VOITURE

A quatre roues.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n^o 15.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser audit M^e DUFOUR.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 1.

S'adresser à M. B. PLESSIS, même maison.

M^e MAURICEAU, huissier-audien-cier à Saumur, demande un petit clerc.

PUITS FORÉS

Ces PUIXS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIERE, pompier à La Montré (Maine-et-Loire).

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteaurox. Traitement gratuit pour les pauvres.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'ORBIGNY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHAULT. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-4° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	425
Grand Atlas universel de Durou. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

J. LALOY'S PATENT HORSE CLIPPER

Tondeuse pour Chevaux

MOSBACH AMY & C^o



Concessionnaires des Brevets français et étrangers
159, rue Saint-Maur
USINE A VAPEUR
Cette Tondeuse est la SEULE qui fonctionne par un double mouvement alternatif de coupe en biais, système reconnu supérieur à tous ceux employés jusqu'à ce jour.
La tonte est belle, régulière, et aucun poil ne reste après le passage de la Tondeuse.
Des nouveaux perfectionnements ont été apportés dans la fabrication entreprise par nous cette année, et la machine que nous offrons maintenant est aussi parfaite que possible.
Portes remises au commerce. SE TROUVE dans toutes les quincailleries.

Contre, Gravelle. Neuf guérisons sur dix.
SALICYLATE LITHINE
SCHLUMBERGER
SEUL BREVETÉ
60 pilules. — Flaçon 5 fr.
prép. par CHEVRIER, Pharm^{ie},
21, faubourg Montmartre, Paris.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhésive et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — 44 Ch. FAY, Inventeur 44 — 9, rue de la Paix.

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

Librairie Aug. BOYER et C^o, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.
Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

- 1^o Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2^o Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des **Sciences**, des **Lettres** et des **Arts**;
- 3^o Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4^o Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.